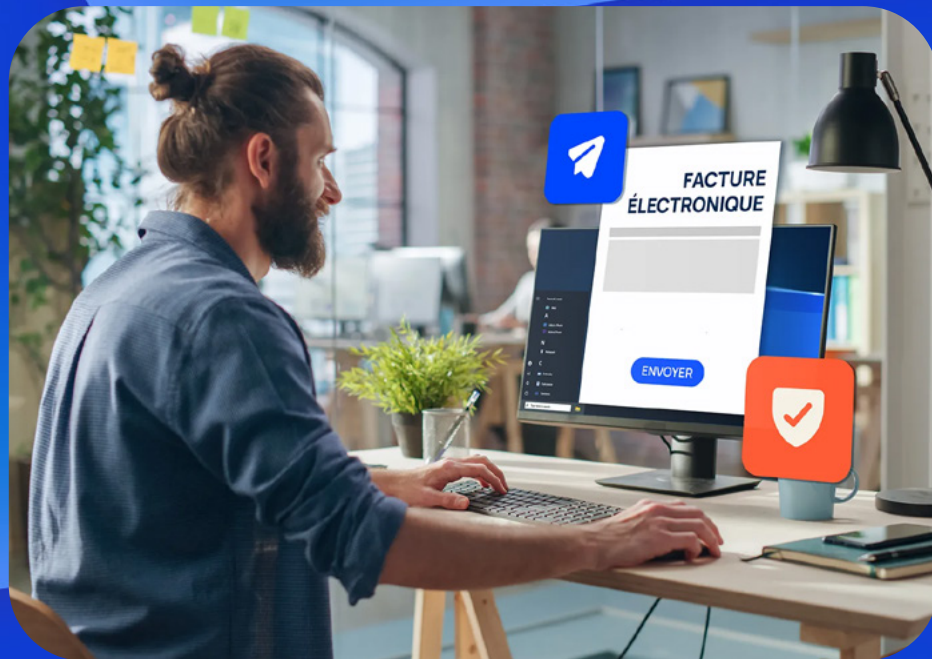


En avant vers La réforme de la facturation électronique

Décryptage des obligations, risques
et opportunités pour votre entreprise



Sommaire

01 Comprendre
la réforme

02 Comment
ça marche ?

03 Calendrier
& obligations

04 Risques & opportunités
de la réforme

05 Préparez votre
entreprise
à la transition

06 Pourquoi
choisir Cegid ?

A photograph of a man and a woman in an office setting. The man, on the left, is standing and leaning over a desk, looking at a laptop. The woman, on the right, is sitting at the desk, smiling and looking at the laptop. They are both dressed in business casual attire. The background shows office cubicles and a modern interior.

01

Comprendre la réforme

ZOOM SUR

La réforme de la facturation électronique

Dans le cadre du plan de modernisation de la vie économique, la France met en œuvre dès 2026, deux nouvelles obligations :

1

E-INVOICING

L'obligation d'émettre, transmettre et recevoir des factures électroniques dans le cadre des échanges B2B domestiques

2

E-REPORTING

L'obligation de transmission de données complémentaires aux données de facturation

Avec un enjeu majeur de la fiabilisation des déclarations de TVA

L'administration fiscale souhaite disposer d'un accès fiable et en continu à toutes les informations nécessaires pour calculer la TVA avec précisions.

ZOOM SUR L'E-INVOICING

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?



Des formats standardisés de factures obligatoires

Factur-X

facture PDF lisible avec
des données XML intégrées

UBL

(Universal Business Language) :
format de données XML

CII (Cross Industry Invoice)

format de données XML

Fini les
PDF

Fini les
E-mails



Le recours obligatoire à une plateforme agrée (ex. PDP)

Immatriculée pour émettre
et recevoir des factures



4 nouvelles mentions légal obligatoires

SIREN de l'acheteur

Nature de la transaction

Adresse de livraison

Mention

« option pour le paiement
de la taxe d'après »

ZOOM SUR L'E-REPORTING

Qu'est-ce que c'est ?



**Obligation de transmission
de données complémentaires
aux données de e-invoicing**

Transactions avec des particuliers

**Transactions à destination
des entreprises établies à l'étranger**

Acquisitions intracommunautaires
(auprès d'entreprises dans l'UE)

Encaissements de prestations de services
(en l'absence d'option sur les débits)



**Le recours obligatoire
à une plateforme agréée (ex. PDP)**

Immatriculée

pour transmettre
les données de e-reporting

Qui est concerné ?

L'ensemble des entreprises françaises assujetties à la TVA

1

L'E-INVOICING

s'applique aux échanges
entre professionnels
assujettis à la TVA
établis en France

Exemptions :

Transactions avec des particuliers
Clients basés hors de France
Fournisseurs basés hors de France

2

LE E-REPORTING

s'applique aux échanges
non soumis à l'e-invoicing

Concerne principalement
les transactions B2C ou
à l'international



02 Comment ça marche ?

Le parcours d'une facture électronique en 3 étapes



CRÉATION ET ÉMISSION

- Création sur un format conforme (Factur-X, UBL, CII)
- Dépôt de la facture dans la Plateforme agréée (ex. PDP) qui en contrôle la conformité
- Consultation de l'annuaire des entreprises pour l'adressage



TRANSMISSION ET RÉCEPTION

- Envoi de la Plateforme agréée (ex. PDP) du fournisseur à la PA de l'acheteur
- Possibilité de suivre le statut de la facture à tout moment



TRANSMISSION À L'ADMINISTRATION FISCALE

- La Plateforme agréée (ex. PDP) transmet les données des factures à la DGFiP
- Déclaration complémentaire des données de e-reporting

Ce qui change avec la réforme

Formats structurés obligatoires :

Factur-X, UBL, CII

Un PDF ou une facture papier ne seront plus recevables

Nouveaux modes de transmission des factures

Émission et réception de factures au travers d'une plateforme agréée (ex. PDP).

4 nouvelles mentions obligatoires s'ajoutent aux existantes

Obligation de transmettre les informations à la DGFIP

- › Via e-invoicing pour les factures concernées
- › Via e-reporting pour les flux non soumis à l'e-invoicing



03 Calendrier et obligations

Les échéances à retenir

Avril 2025 : Ouverture des Plateforme agréée (ex. PDP)

	RÉCEPTION Je reçois les factures électroniques	ÉMISSION ET E-REPORTING J'envoie des factures électroniques. Je communique les informations à l'administration fiscale
ETI et grandes entreprises	Septembre 2026	Septembre 2026
Microentreprises et TPE/PME	Septembre 2026	Septembre 2027

A photograph of two women in a bright, modern office setting. One woman, with dark curly hair and glasses, wearing an orange top, is holding a smartphone and looking at it. The other woman, with brown curly hair and glasses, wearing a blue and white striped blazer, is looking at the phone and smiling. A large green plant is visible in the background.

04 Risques et opportunités

Conséquences et bénéfices

Risques

Sanctions en cas de non-conformité :

- 15 € par facture en cas de non-émission d'une facture électronique
- 15 € par mention légale obligatoire manquante ou inexacte
- 250 € en cas de non-respect de l'obligation de e-reporting

**Risque de non-réception
de vos factures fournisseurs**

Opportunités

**Réduction des délais
de paiement et des litiges**

**Diminution des coûts de traitement
des factures et paiements**

Réduction des erreurs

Sécurité accrue des échanges

**Gain de temps pour les déclarations
de TVA (préremplissage)**



05 Préparez votre entreprise à la transition

Prenez une longueur d'avance !

Les grandes entreprises estiment à 12 mois le temps de préparation

Temps d'adapter vos processus pour transformer une obligation en opportunité

Sérénité d'avoir ce sujet réglé

Mise en place progressive : évitez l'urgence de dernière minute

Programme d'accompagnement : informations et suivi des prochaines étapes

Les critères de choix

Comment choisir ma solution ? Assurez-vous simplement de sélectionner la solution qui répond à ces critères !

1

Facilité d'utilisation de la plateforme

Optez pour une solution simple d'utilisation. Gérez vos factures électroniques et votre e-reporting sans avoir besoin de formation spécifiques.

2

Accompagnement à l'utilisation et support

Ayez l'assurance de pouvoir résoudre rapidement tout problème lié à la gestion des factures électroniques.

3

Compatibilité avec vos outils existants

Évitez les actions manuelles grâce à une intégration native de votre plateforme agréée (ex. PDP) avec vos outils de facturation et comptabilité actuels.

4

Coûts

Réduisez les dépenses consacrées à la gestion des contraintes réglementaires et investissez dans l'essentiel : améliorer l'efficacité et la visibilité de votre entreprise.

5

Sécurité, robustesse et indépendance technologique

Ayez la garantie d'une protection optimale de vos données sensibles et de la pérennité de vos process de facturation



06 Pourquoi choisir Cegid ?

Avec Cegid :



Garantie de conformité

Mise à jour de l'ensemble de nos solutions pour intégrer le nouveau format de facture obligatoire (Factur-X), les mentions légales obligatoires, la gestion des statuts, l'e-reporting et l'e-invoicing en lien avec notre Plateforme agréée (ex. PDP) Cegid

Fiabilité de la Plateforme agréée (ex. PDP) : expérience PA prouvée au Portugal : 227 millions de docs/an

Indépendance technologique de notre PA immatriculée par l'État (PA maison)

Gratuité Plateforme agréée (ex. PDP)



Gain d'efficacité et de visibilité

(grâce à l'automatisation avancée et à la simplicité du parcours d'utilisation) :

Expérience intégrée entre la Plateforme agréée (ex. PDP) et l'outil de gestion

Automatisation des processus de e-reporting et de déclaration des statuts (« Encaissé »)

Automatisation de la collecte des pièces grâce à une connexion directe avec votre expert-comptable (1 sur 2 utilise Cegid en France)

Accompagnement sur-mesure pour une transition en douceur

Préinscrivez-vous sur la Plateforme Agréée Cegid en 1 minute ?

Et bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure



En 1 minute

Remplissez un formulaire avec les informations de votre société/cabinet



Validation instantanée

Recueil de votre intérêt



Un contact personnalisé

Nos équipes vous recontacteront pour vous guider



Les points essentiels

Faites le choix d'un
partenaire fiable
comme Cegid
pour vous accompagner,
avec l'aide de votre
expert-comptable

1

Préparez vos outils
et équipes à temps
pour éviter
les perturbations

2

Se préinscrire dès
aujourd'hui sur
la Plateforme agréée
(ex. PDP) pour sécuriser
les échanges
de factures futurs

3

Transformez
cette obligation
en opportunité pour
moderniser vos processus

4

Merci !